

**AR Prefecture**

063-256301375-20240911-DBS20240905-DE  
Reçu le 30/09/2024  
Publié le 30/09/2024

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20240905

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 septembre à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 05/09/2024.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL – BONNET – ROUGHEOL – SABY  
- PERRIN -Mme LELONG.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 09

Votants : 11 (Pouvoirs de Mme GIRAUD et M. GUILLOT)

**Objet : Restauration de la FASTO à Saint-Eloy les Mines - souscription**

Le Président rappelle aux membres du bureau que le SMADC a été sollicité dans le cadre de la restauration de l'un des derniers modèles de la Fasto A2, une automobile auvergnate créée en 1926 à Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme). Cette restauration est accompagnée par le Fonds de soutien aux métiers d'art. Une souscription a été lancée par le Groupement Associatif des Collectionneurs du Patrimoine Technique (situé à Givors) par le biais de la fondation du patrimoine.

La réalisation d'un ouvrage par les Editions Vals d'Allier permettra de reverser les bénéfices de vente à ce projet de restauration.

Le président propose que le SMADC verse une contribution de 200 € à cette souscription. Cette contribution sera mobilisée sur volet patrimoine des subventions culturelles 2024.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention, le bureau syndical,

**DECIDE** : de verser une contribution de 500 € à cette souscription, au vu du caractère unique et exceptionnel et au vu d'une convention passée avec la communauté de communes du Pays de St-Eloy relative au rayonnement communautaire et à l'animation porté par le groupement associatif.

**DIT** : que cette contribution sera mobilisée sur volet patrimoine des subventions culturelles 2024, pour laquelle un reliquat de 4 000 € existe, aucun dossier n'ayant été subventionné en 2024.

**AUTORISE** : le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,  
Boris SOUCHAL

